

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE LA PRESSE
ECRITE

IMPRIMERIE NATIONALE

DECRET N° 83/769 du 10 Octobre 1983
/MININFO/PT/DCPE/INC.-
portant promotion au titre de l'année 1981
de Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur
Polygraphe des cadres de la catégorie
hiérarchie I des Services Techniques (Im-
primerie).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.F.P.-- (/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

(/u le décret N°60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;

D.B.-- (/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°65/170 du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;

D.C.F.-- (/u le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef de l'Etat ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des av-
ancements des agents du Gouvernement ;

(/u le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°82/031/MFPS/DGTFP/DFP du 13 Janvier 1982 portant ré-
vision de la situation Administrative de Monsieur MAKOUNBOU Gabriel ;

(/u le décret n° 83/768 /MININFO/PT/DCPE/INC du 10/10/1983 por-
tant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 de Monsieur
MAKOUNBOU Gabriel ;

(/u le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du
Conseil des Ministres.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER: Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe de 5^o échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie) en service à l'Imprimerie Nationale du Congo à Brazzaville, est promu au 6^o échelon de son grade pour compter du 14.11.1981 ACC-néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./.-

BRAZZAVILLE, le 10 OCTOBRE 1983

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,
Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,

Daniel A B I B I.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

-JORPC..... 1
-MININFO/PT..... 1
-DCTFP..... 3
-D.G.B. 3
-D.C.F. 1
-D.G.P.E..... 1
-DAAF/MININFO..... 2
-INTERESSE..... 1
-SGCM/BC..... 2
-DOSSIER..... 3